

*SPELC Centre Poitou-Charentes*  
*Dossier « estimation retraite »*



Ce dossier, renseigné et accompagné des pièces demandées (voir en page 3) est à adresser, par courrier à :

**SPELC Centre Poitou-Charentes**  
**« Service retraite »**  
**BP 14**  
**79800 La Mothe Saint Héray**

Après étude de votre dossier, vous recevrez une plusieurs estimation(s) chiffrée(s) du montant de votre future retraite (Retrep, régime général et régimes complémentaires, régime additionnel des maîtres de l'enseignement privé).

**Important :**

- Cette étude par le service retraite du Spelc Centre Poitou-Charentes est réalisée dans les conditions législatives en vigueur au moment de l'étude et à partir des informations fournies par le demandeur.
- La page 4 du document doit être renseignée au mieux (indispensable pour le calcul du régime additionnel de l'enseignement privé ou dans le cadre du RETREP).
- Ce service gratuit est exclusivement réservé aux adhérents du Spelc Centre Poitou-Charentes.

Nom	
Nom de naissance	
Prénom	
Date de naissance	
Adresse	
Courriel	
Téléphone	
Etablissement d'affectation	
Date(s) à laquelle vous envisagez de faire valoir vos droits à la retraite ou au Retrep	

Nombre d'enfants	
Date de naissance de chacun des enfants	
Situations particulières	

Echelle de rémunération (grade) au moment de la demande.	
Avez-vous exercé au moins 15 années dans l'échelle de rémunération des instituteurs titulaires ?	OUI / NON / à vérifier (a)

(a) Rayer les mentions inutiles

## Informations complémentaires / demandes particulières

### Quels documents joindre ?

1. Le relevé de carrière de la CARSAT
  - ✚ Si ce document ne vous a pas été envoyé, vous pouvez l'obtenir en créant un compte sur le site [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr)
2. Le récapitulatif de carrière ARRCO (pour tous) et AGIRC (pour les cadres uniquement)
  - ✚ Si ce document ne vous a pas été envoyé, vous pouvez l'obtenir en créant un compte sur le site [www.agirc-arrco.fr](http://www.agirc-arrco.fr)
3. Les copies des bulletins de salaire des mois de décembre pour les années ne figurant pas sur le relevé de la CARSAT
  - ✚ Exemple : votre relevée de la CARSAT récapitule toutes les années d'activité jusqu'en 2015, nous faire parvenir les copies des bulletins de salaire de décembre 2016 et décembre 2017.
4. La copie du dernier bulletin de salaire en votre possession

*N'hésitez pas à nous poser toute question relative à ce dossier et aux documents à joindre sur l'adresse [secretariat@spelc-centre-poitou-charentes.fr](mailto:secretariat@spelc-centre-poitou-charentes.fr)*

